



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Equipe de Recherche en Droit Privé
sous tutelle des
établissements et organismes :
Université de Poitiers

décembre 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Equipe de Recherche en Droit Privé
sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Poitiers

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Décembre 2010



Unité

Nom de l'unité : EQUIPE DE RECHERCHE EN DROIT PRIVE -(ERDP)-

Label demandé : Equipe d'accueil

N° si renouvellement : EA 1230

Nom du directeur : M. Eric SAVAUX

Membres du comité d'experts

Président :

Mme Corinne SAINT-ALARY-HOUIN, Université Toulouse1-Capitole, France, représentant le CNU

Experts :

Mme Edith BARY-CLEMENT, Université Lille 2, France

M. André CABANIS, Université Toulouse1-Capitole, France

M. Stéphane CAPORAL, Université de Saint-Etienne, France

Mme Hélène GAUMONT-PRAT, Université Paris 8, France

Mme Corinne MASCALA, Université Toulouse1-Capitole, France

M. Francis MESSNER, Université de Strasbourg, France, représentant le CoNRS

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

Mme Christine NEAU-LEDUC

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Philippe LAGRANGE, Droit privé, Assesseur du doyen



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La visite s'est déroulée dans les locaux de la Faculté de droit de Poitiers le 17 décembre 2010 de 9 h 30 à 11 h. Etaient présents le directeur, les trois responsables des axes de recherche, ainsi que plus d'une dizaine de membres de l'équipe. Après une présentation concise et exhaustive de l'activité de l'unité de recherche par son directeur, une discussion fructueuse s'est engagée entre les membres du comité d'experts et ceux de l'équipe au travers d'échanges cordiaux et dynamiques. Une rencontre à huis clos a ensuite eu lieu avec les doctorants, qui ont paru très satisfaits de leurs conditions d'encadrement et de participation à la vie de l'équipe.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Située à Poitiers, l'unité de recherche en droit privé (ERDP) est une équipe d'accueil généraliste qui regroupe des enseignants-chercheurs civilistes et commercialistes dont le droit des contrats et des obligations constitue le domaine scientifique commun.

Trois axes de recherche avaient été privilégiés au cours du contrat quadriennal 2004-2007, axes de recherche dont les intitulés ont évolué au cours du contrat quadriennal 2007-2010 qui s'achève, mais dont le contenu est, globalement, resté identique :

- Droit comparé et européen des obligations (étude des différents systèmes juridiques, pour l'essentiel européens, en matière de droit des obligations et des contrats, avec en toile de fond les différents projets européens d'harmonisation du droit des contrats et les projets français de réforme du droit des obligations),

- Contractualisation et nouveaux modèles contractuels (recherche sur l'utilisation du modèle du contrat dans de nouveaux domaines),

- Personnalité morale, contrats et entreprise (entre autres, nouvelles perspectives du droit des sociétés à l'aune de sa contractualisation).

Dotée au titre de son bilan de 19 enseignants-chercheurs dont un professeur émérite (13 HDR), l'ERDP a une activité soutenue qui se traduit par un nombre important de publications, l'organisation de colloques et de journées d'étude. Les liens entre l'unité et l'enseignement sont étroits : quatre masters 2 sont rattachés à l'équipe (Master 2 Recherche en droit privé fondamental ; Master 2 Les contrats en droit européen en partenariat avec l'université Roma Tre ; Master 2 Droit des affaires-DJCE et Master 2 Droit notarial). L'ERDP s'inscrit dans une tradition civiliste forte et ancienne.

- Equipe de Direction :

Directeur de l'unité : M. Eric SAVAUX

AXE DROIT COMPARE ET EUROPEEN : dir. M. Jean BEAUCHARD remplacé par Mme Hélène BOUCARD

AXE CONTRACTUALISATION ET NOUVEAUX MODELES CONTRACTUELS : dir. Mme Rose-Noëlle SCHÜTZ

AXE PERSONNE MORALE CONTRAT ET ENTREPRISE: dir. M. Eddy LAMAZEROLLES



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	18	16
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	--	--
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	1	2
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0.4	0.4
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	--	
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	49	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	13	12

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité :

L'ERDP est une très bonne équipe de juristes privatistes regroupant des civilistes et des commercialistes de qualité, ouverts au droit comparé, au droit européen et à l'histoire. Les membres de l'ERDP effectuent des publications individuelles nombreuses et de très bon niveau. L'ERDP apparaît comme étant une équipe d'accueil soucieuse d'un bon encadrement des étudiants, mais encore insuffisamment préoccupée par des recherches collectives.

- Points forts et opportunités :

L'ERDP assure de nombreuses publications dans des revues juridiques reconnues. Les membres de l'équipe font preuve d'une activité scientifique soutenue et de qualité. Leurs travaux révèlent une parfaite adéquation entre les thèmes de recherche et les compétences de leurs membres.

L'ERDP réalise un bon encadrement des étudiants qui relèvent des conditions de travail très agréables, facilitées par des locaux vastes et un accès facile à la documentation. Les étudiants s'estiment entourés et enrichis par des conférenciers extérieurs, étrangers ou français. Ils sont heureux de participer à des tables-rondes et d'y faire des communications personnelles.

L'ERDP se montre soucieuse d'une bonne ouverture à l'international par l'accueil régulier de professeurs et d'étudiants étrangers.

Les membres de l'ERDP font preuve d'une expertise indéniable dans le domaine de recherche juridique en droit privé. Leur activité scientifique est de grande qualité.



- **Points à améliorer et risques :**

L'unité, qui fonctionne selon un mode académique traditionnel, doit progresser dans la voie d'une direction plus collégiale.

Une politique dynamique pour trouver d'autres financements que ses financements récurrents lui fait défaut.

La recherche collective n'y occupe pas toute la place qu'elle mérite.

Le nombre de doctorants, au regard du nombre d'HDR, est insuffisant.

Enfin, son site web devrait être plus actif, ce qui lui permettrait de combler un certain manque de visibilité.

L'unité souffre d'un manque d'appui logistique (personnel administratif).

- **Recommandations :**

L'ERDP devrait mettre en place une direction plus collégiale et rechercher de nouvelles sources de financement.

Elle devrait davantage se structurer selon la forme d'un laboratoire et s'attacher à conduire des recherches plus collectives (réponses à appels à projets du type ANR), tout en veillant à susciter des soutenances de thèses encore trop peu nombreuses (8 sur la période) compte tenu du nombre de titulaires d'une HDR (12).

Pour une plus grande visibilité, il faudrait organiser l'alimentation régulière du site Web.

Il serait souhaitable que l'université (ou la faculté) apporte un soutien logistique plus important à cette équipe qui souffre d'un faible soutien administratif pour la gestion de projets et du site. Cela lui permettrait de développer des recherches en commun assises sur des conventions de recherche.

- **Données de production :**

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	16
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	2
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	100%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	1
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	8



3 • Appréciations détaillées :

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Au travers des trois axes de recherche développés (Droit comparé et européen des obligations ; Contractualisation et nouveaux modèles contractuels ; Personnalité morale, contrats et entreprise), les travaux de l'équipe couvrent le large champ du droit des obligations dans ses déclinaisons majeures (renouveau des concepts fondamentaux du droit des obligations dans une perspective comparatiste et internationaliste). L'approche comparative et la recherche d'une dimension européenne des sujets sont le ciment de l'équipe et se retrouvent dans les travaux des trois axes de recherche, avec une approche plus commercialiste dans le troisième axe.

La production scientifique de l'ERDP est de grande qualité (entre autres, 7 articles ACL ; plus de 80 ACLN) : nombreux articles dans des revues de référence, notamment en droit international, droit civil et droit commercial, dans des Mélanges ; participations à des colloques nationaux et internationaux reconnus (Congrès droit comparé Washington) avec publication. Les recherches menées par les enseignants-chercheurs sont d'un très bon niveau. Tous les membres de l'unité sont classés « producteurs » et trois d'entre eux sont titulaires de chroniques régulières au Recueil Dalloz, un membre codirige la Revue des sociétés et un autre fait partie de son comité de rédaction. Pour le reste, le nombre, la régularité et la qualité des publications démontrent une activité scientifique assez riche. Huit thèses ont été soutenues pendant la période de référence. Plusieurs autres sont en préparation sur des sujets qualifiés d'innovants (par exemple, confrontation du droit substantiel et de la procédure en matière de droit des obligations).

Enfin, des relations privilégiées sont nouées avec des universités étrangères, notamment dans le secteur traditionnel de la recherche de l'équipe (Droit comparé). Elles devraient perdurer malgré le décès d'un de ses membres les plus impliqués dans cette activité. Elles illustrent le rayonnement international de l'unité.

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

L'ERDP est une équipe ayant un rayonnement national traditionnel et international en direction de l'Afrique (par exemple, nouveau partenariat avec l'Université de Djibouti) et de pays européens. A ce titre, les trois axes de recherche développent un semblable dynamisme et peuvent être appréciés de façon similaire.

L'intégration de l'unité dans son environnement est manifeste tant au niveau national qu'international. Il est fait état de travaux en collaboration avec des universités étrangères (Pays-Bas Italie...). Les liens sont particulièrement proches avec l'Université de Nimègue (organisation de colloques communs en 2007 et 2010) et l'Université de Roma Tre (organisation de journées d'études communes de 2007 à 2010). Des étudiants formés à Poitiers enseignent aujourd'hui dans leur pays d'origine (MCF aux Emirats arabes unis, Arabie saoudite, Liban) et maintiennent les liens avec l'ERDP. Des professeurs étrangers sont invités à participer aux enseignements de doctorat (Italie, Roumanie, USA, Yémen ; Togo ; Prague) ainsi que des collègues relevant d'autres universités. L'équipe indique accueillir de nombreux étudiants étrangers, parfois en post-doctorats. De plus, les membres de l'équipe sont invités dans de nombreux colloques de qualité aussi bien à l'étranger (Faculté de Sfax, Université Keio au Japon) qu'en France (par exemple, Universités de Rennes, Bordeaux 4).

Au niveau régional, les rapprochements sont (seront) facilités dans le cadre du PRES Limousin-Poitou-Charentes. Au niveau local, des collaborations avec les autres équipes de la Faculté existent déjà (par exemple, participation au thème de recherche « discriminations et identité », thème d'étude transversale aux différentes équipes de Poitiers) mais, également, peut être notée une collaboration avec un membre de l'équipe de droit pénal pour un colloque à Varsovie sur la dérégulation du droit des affaires, même si cela peut apparaître ponctuel. Elles seront, sans doute, renforcées à l'avenir (par exemple, participation à l'action « risques et protections liées au vieillissement » dans le care du contrat Etat-Région).

Le recrutement de cinq professeurs démontre, s'il était besoin, le dynamisme et surtout l'attractivité de l'ERDP. L'appréciation est corroborée par la présence d'étudiants étrangers en nombre (plus d'une dizaine), d'étudiants provenant d'autres universités françaises et la venue de professeurs invités.



En revanche en l'absence d'un personnel technique compétent pour la constitution et le suivi des dossiers, l'ERDP ne s'est pas investie dans la recherche de financements externes. Il n'est fait état d'aucune recherche financée par l'ANR par exemple ou par la Commission européenne. L'équipe ne répond pas non plus aux appels d'offres régionaux.

La valorisation de la recherche prend des tours tout à fait classiques dans le domaine des activités juridiques (par exemple, formations à destination des professionnels ; publications destinées à un public profane).

Le Centre de droit privé est soucieux de la divulgation et de la valorisation de sa recherche par la publication régulière de ses travaux. Il a également eu l'idée très intéressante et innovante de prendre en charge la publication de thèses souvent citées, mais introuvables car jamais diffusées (par exemple, la thèse du professeur Jérôme Huet) ou d'ouvrages anciens (Droit des obligations de Savigny). Il organise régulièrement des colloques assurant une diffusion des recherches du centre auprès de praticiens.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:**

La rencontre avec les chercheurs de l'ERDP a montré un effort de réflexion sur l'amélioration du fonctionnement de l'équipe. L'ERDP est une unité de recherche très vivante renforcée par l'arrivée de jeunes professeurs. Elle est animée du souci d'assurer un très bon encadrement des doctorants et d'un soutien à la préparation des concours nationaux. Mais l'équipe n'est pas encore suffisamment structurée comme un laboratoire.

L'unité est reconnue par le Ministère comme équipe d'accueil. Sa structuration n'est cependant pas très apparente. Il semble qu'outre le directeur de l'unité, il existe un directeur pour chaque axe. L'unité s'est dotée d'un conseil de laboratoire qui doit déterminer la politique générale de l'équipe et définir les actions communes. Peu de renseignements sont donnés sur sa réalité dans le dossier, mais au cours de l'audition, il a été précisé que sa mise en place est récente et qu'il fonctionne encore assez peu. Cependant, la participation de tous les chercheurs à la vie de l'équipe est une réalité comme l'a démontré l'audition.

S'agissant de la communication, on peut relever la création récente d'un site Web qui, pour le moment, est peu actif. Il est souhaité que la faculté facilite la communication scientifique.

Les liens entre recherche et enseignement sont réels. Les membres de l'unité dirigent les formations rattachées à l'équipe et assurent l'essentiel des enseignements. Il en est ainsi plus particulièrement des masters recherche. La synergie recherche/enseignement est patente. L'équipe de droit privé accueille plusieurs masters : Master 2 Recherche en droit privé fondamental ; Master 2 Les contrats en droit européen (partenariat avec Rome) ; Master 2 Droit des affaires-DJCE et Master 2 Droit notarial.

Des actions de formation sont organisées à destination des doctorants et des jeunes docteurs. Les étudiants des masters s'impliquent également dans l'organisation de manifestations scientifiques (rencontres, conférences, colloques). Des conférences de professeurs invités complètent la formation des doctorants.

L'ERDP organise des rencontres sur les thèses pour permettre aux doctorants de présenter leurs travaux (comité de suivi des thèses). Facultatives pour l'instant, elles seront bientôt obligatoires. Seule ou avec l'Ecole doctorale, l'équipe finance également les déplacements des doctorants pour des colloques ou journées d'études, voire des séjours de recherche à l'étranger en lien avec leur travail de thèse. Dans une perspective d'insertion professionnelle, elle assure une préparation au concours d'agrégation.

La participation à des programmes de recherche régionaux est en revanche encore à l'état embryonnaire et l'équipe ne recherche pas encore suffisamment de financements extérieurs.

- **Appréciation sur le projet :**

Le projet scientifique est en cohérence avec les recherches précédemment conduites sans faire preuve d'une grande nouveauté par rapport au projet antérieur.

Dans la droite ligne des recherches menées au cours des précédents quadriennaux, le projet scientifique de l'ERDP est sérieux et bien structuré. Il se fonde sur les acquis incontestables de l'équipe qu'il vise à amplifier. L'adéquation entre les axes de recherches et les compétences et activités des membres est privilégiée. Le projet est porté par une équipe solide dont les compétences sont unanimement reconnues.



La thématique générale est d'un classicisme éprouvé, sa déclinaison en trois axes permet des éclairages différenciés. Elle a le mérite d'une grande clarté.

Un des axes demeure ancré sur la thématique développée lors du contrat quadriennal qui s'achève. Il s'agit de l'axe « Contractualisation et nouveaux modèles contractuels ». L'équipe estime ne pas en avoir épuisé tous les aspects et souhaite, également, développer la thématique dans deux disciplines particulières, le droit des baux et le droit des assurances (dans ce dernier cas, en collaboration avec le Centre d'études juridiques de l'Université de La Rochelle). La démarche semble raisonnable tout en manquant d'originalité. Elle peut, cependant, se prévaloir d'un enracinement régional fort et porteur (pôle assurance de Niort).

Les deux autres axes connaissent une évolution notable.

L'axe « Droit comparé et européen » s'élargit pour embrasser le droit international des obligations et s'intitule, dorénavant, « Droit comparé, européen et international des obligations ». Pour ce faire, il bénéficie de l'arrivée récente de deux professeurs, spécialistes de droit international et trouvera un appui dans la transformation du M2 de droit privé en M2 Contrats en droit français et européen. L'ouverture du thème au droit internationale est, particulièrement, nécessaire à l'heure actuelle sous l'effet de la mondialisation, qu'il s'agisse d'étudier le droit matériel positif ou prospectif, ou bien les règles de conflit. Il faut souligner une des dimensions de ce projet : le développement la recherche consacrée au droit de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA). Le projet est intéressant à un double titre : il permet de renforcer les liens avec des pays dont sont issus un certain nombre d'étudiants rattachés à l'équipe et d'étudier un droit qui connaît un essor certain.

L'axe « Personnalité morale, contrats et entreprise » devient « Entreprises et sociétés » en vue d'un recentrage de la thématique sur les aspects contractuels notamment. Ainsi, l'approfondissement de la notion de personnalité morale ayant été menée à bien, l'équipe souhaite recentrer sa recherche sur deux points : la dimension patrimoniale de l'entreprise (qui n'est pas sans lien avec la personnalité morale) et les rapports entre le droit des contrats et le droit des sociétés (notamment sur l'utilité réciproque des deux disciplines). Pouvant s'appuyer sur les compétences de ses membres, spécialistes de droit des contrats et de droit commercial, l'équipe a choisi d'accentuer dans sa recherche la part prise par le droit commercial et ses problématiques. Cela lui permet par là même de renouveler sa thématique civiliste. Le projet scientifique apparaît donc sérieux et solide tout en pouvant sembler, sous certains aspects, « classique », sans collaboration thématique très forte. Cependant, l'équipe n'est pas figée en ce sens que les membres travaillent de manière croisée sur au moins deux des trois axes. La liste des publications et la complémentarité des axes en témoignent.

Pour la mise en œuvre du projet, l'équipe dispose de moyens humains et financiers qu'elle estime suffisants. La politique de recrutement permet de compenser les départs d'enseignants-chercheurs et assure la stabilité des effectifs. Une politique d'incitation à passer l'habilitation à diriger les recherches est mise en place à destination des maîtres de conférences. Une des priorités du prochain contrat sera de continuer à favoriser les soutenances d'HDR et d'amplifier la recherche collective et individuelle. A ce titre, le soutien administratif offert à l'équipe est insuffisant. Elle manque cruellement d'un personnel administratif dédié (faible soutien administratif : IATOS : 0,4) et surtout d'ingénieurs pour assurer la constitution et le suivi des dossiers relatifs à des projets de recherche financés par l'ANR ou l'Europe.



Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
Equipe de Recherche en Droit Privé	A+	A	A	A	A

C1 Qualité scientifique et production

C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

C3 Gouvernance et vie du laboratoire

C4 Stratégie et projet scientifique

Statistiques de notes globales par domaines scientifiques (État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

SHS1 Marchés et organisations

SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux

SHS3 Espace, environnement et sociétés

SHS4 Esprit humain, langage, éducation

SHS5 Langues, textes, arts et cultures

SHS6 Mondes anciens et contemporains



Objet : Réponse de l'Equipe de Recherche en Droit Privé (ERDP, EA 1230) au rapport AERES.

L'équipe de recherche en droit privé prend bonne note des appréciations positives portées sur la cohérence de la thématique de recherche et la déclinaison en différents axes, l'activité de recherche soutenue et de qualité de l'ensemble de ses membres, la qualité de l'encadrement des doctorants rattachés à l'équipe, les liens étroits entre la recherche et l'enseignement... Elle reçoit aussi avec la plus grande attention les remarques concernant la direction de l'unité, les efforts à porter concernant la dimension collective de la recherche et les financements extérieurs, le nombre des doctorants. Sur ces points, l'équipe de recherche tient à formuler les observations suivantes.

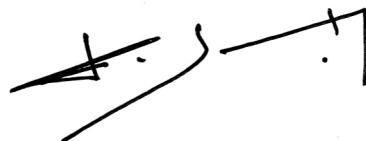
S'agissant de la structuration de l'unité, la remarque formulée page 7, selon laquelle celle-ci n'est pas très apparente, l'équipe « semblant » avoir, outre un directeur, des directeurs d'axes est en contradiction avec les données claires du dossier qui font apparaître les noms et qualités de ces directeurs d'axes. Ces données sont d'ailleurs reproduites p. 3 du rapport sous l'intitulé « Equipe de direction ». Pour ce qui concerne la nécessité d'un fonctionnement plus collégial, le rapport fait lui-même état de la création récente d'un conseil de laboratoire dont le fonctionnement doit, certes, être encore amélioré, et du fait qu'il existe d'ores et déjà, malgré tout, une participation active de tous ses membres à la vie de l'équipe constatée par le comité d'experts lui-même.

A propos de la dimension collective de la recherche, l'équipe tient à redire qu'elle est déjà considérablement développée sous la forme, il est vrai traditionnelle, de plusieurs colloques ou journées d'études qu'elle organise annuellement, auxquels les doctorants sont fréquemment

associés et dont les actes sont régulièrement publiés. Pour la réalisation de certaines de ces manifestations, l'équipe de recherche en droit privé bénéficie du soutien financier de la Région Poitou-Charentes. Cela constitue des financements extérieurs qui n'apparaissent pas, sans doute à tort, dans le dossier et qui conduit à nuancer l'appréciation concernant l'absence de recherche de moyens financiers de cet ordre.

Concernant les deux aspects liés de dimension collective de la recherche et de financements extérieurs, reste que l'ERDP ne participe effectivement pas à des appels d'offre de l'ANR ou de l'Union européenne, notamment. Les raisons tenant à l'absence de moyens matériels et, surtout, humains pour développer ce type de programme ont été clairement perçues par l'Agence. Il faut y ajouter que les appels d'offres portent sur des sujets qui entrent très rarement dans les thématiques de l'équipe et, plus généralement, des juristes de droit privé.

Enfin, pour ce qui concerne le nombre de doctorants jugé insuffisant par rapport à celui des enseignants-chercheurs habilités à diriger les recherches – qui rejaillit sur le nombre de thèses soutenues –, l'équipe de recherche souhaite formuler les observations suivantes. Outre qu'un nombre trop élevé de doctorants par directeur serait en contradiction avec les directives données par l'AERES dans les évaluations des Ecoles doctorales, il y a eu en réalité une augmentation sensible d'un contrat quadriennal à l'autre, que le dossier ne permettait pas de faire apparaître. De 31 à la fin du contrat quadriennal précédent, le nombre est passé à 49 au cours de celui qui s'achève, pour un nombre d'HDR évoluant lui-même de 10 à 13. Le nombre de doctorants s'élève donc bien avec celui des enseignants pouvant diriger leur recherche. Si insuffisance il y a encore, elle s'explique largement par la jeunesse des nouveaux enseignants-chercheurs habilités à diriger les recherches qui ont rejoint l'équipe de recherche en droit privé, qui ne leur a pas encore permis d'attirer à eux de nouveaux doctorants, mais qui est reçue par ailleurs par les experts comme une preuve de la vitalité de l'équipe.

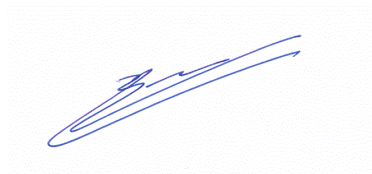


Eric Savaux
Directeur de l'ERDP (EA 1230)

L'Université de Poitiers s'associe à l'ensemble des observations faites par le Directeur de l'Equipe de Recherche en Droit Privé.

Fait à Poitiers le 11 avril 2011

Le Vice-président chargé de la Recherche

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, elongated shape.

Professeur Olivier Bonneau